

JUILLET 2004

Numéro 13

MARTIGNAT INFO



NUISANCES SONORES, RAPPEL

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CIMETIÈRE : TOMBES ABANDONNÉES

Il revient aux communes d'aménager et d'entretenir les cimetières. C'est à ce titre qu'il a été décidé, il y a cinq ans, de prévoir le dégagement des tombes à l'abandon. Une information a alors été mise en place pour retrouver les familles concernées durant trois ans (durée légale). Après deux années de délai supplémentaire, les emplacements des tombes effectivement abandonnées seront libérés cette année.

LES VOIES DU SEL

La célèbre randonnée jurassienne "les Voies du Sel" fera étape dans notre village. La caravane arrivera le soir du 13 août pour une nuit sur le stade et repartira le lendemain matin. Les habitants de Martignat sont invités à une soirée à thème gratuite avec un spectacle équestre et concert de musique country. Il sera également possible de prendre des repas sur place.

Un groupe de bénévoles se réunit tous les mercredis soir à 20 heures, salle Nord du complexe du Lange pour préparer la décoration de notre village,

Venez rejoindre cette sympathique équipe !

ANIMAUX DOMESTIQUES

Quelques règles à respecter pour le bien de tous :

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

La détention d'un chien relevant de la 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) ou de la 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense) est subordonnée au dépôt d'une déclaration à la mairie du lieu de résidence. Sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Les chiens ne doivent pas aboyer de façon intempestive.

Nous vous rappelons que les excréments de vos animaux, sur la voie publique doivent être ramassés. Veuillez vous renseigner en Mairie pour connaître les emplacements conseillés. Attention, si ces règles ne sont pas respectées, vous encourez une amende.

DECHETS VERTS : DERNIER RAPPEL

Depuis plus d'un an, les particuliers peuvent déposer leurs déchets verts près de l'ancienne gare de marchandises à Martignat.

Malheureusement ce service de proximité est menacé par l'indiscipline de quelques uns qui déposent tout type de déchets. L'intermédiaire chargé de la récupération refuse régulièrement nos bennes.

Pour la dernière fois avant suppression du service, nous demandons à chacun de ne déposer que des déchets verts biodégradables et sous la forme la plus compacte.

SOMMAIRE

- Le syndicat d'électricité
- Electricité et télécommunications
- Journée des Arts
- Brèves et infos pratiques :
 - Les nuisances sonores,
 - Le cimetière,
 - Les voies du sel,
 - Les animaux domestiques,
 - Les déchets verts.

Le syndicat d'électricité

Le Syndicat d'Electricité a pour mission l'électrification du département et regroupe la totalité des communes de l'Ain par adhésions volontaires. Il est présidé par Monsieur Jean PEPIN, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général.

Ses ressources proviennent du produit d'une taxe sur l'électricité et de diverses subventions du Conseil Général et du F.A.C.É (Fonds d'Amortissements des Charges d'Electrification).

Il intervient pour le compte et à la demande des communes pour :

- **L'Alimentation électrique** : Le coût de l'extension ou du renforcement du réseau est couvert à 100%.
- **L'Eclairage Public** : Le syndicat prend à sa charge environ 60% des dépenses pour les appareils, le Conseil Général 10% et la commune 30%.

Une aide financière est également apportée par le Syndicat dans le cadre de l'entretien des réseaux d'éclairage pour les communes.

- **Mise en souterrain** : Pour des besoins techniques, l'intervention est prise en charge à 90% et à 75% si la motivation est esthétique.

Pour les réseaux de télécommunication, l'aide est de 70% pour le génie civil. Le financement du câblage, initialement assuré par France Télécom, a été remis en cause ces derniers mois.

Efficace et bien doté, le syndicat a progressivement étendu son périmètre d'action :

- L'informatisation du cadastre :
 - 1) En numérisant les cadastres communaux et en créant des couches pouvant recevoir des plans des différents réseaux : électriques, télécom, Adduction d'Eau Potable, assainissement, plans d'urbanisme, cimetières...
 - 2) En apportant une aide à l'achat du matériel informatique,
 - 3) En apportant une aide de maintenance des logiciels et de formation.
- Aide pour les études de rentabilité pour les extensions de réseaux gaz.
- Aide aux communes pour la maîtrise de l'énergie.
- Aide à la gestion des redevances de passage et d'occupation du domaine public.
- Pour favoriser le développement d'un réseau haut débit performant, une étude associant la fibre optique et les réseaux classiques est en cours.

Messieurs Guy JACQUIOT et Jean-Claude COTTIN représentent la commune de Martignat aux différentes assemblées du syndicat.



Style uniformisé des lampadaires

Les réseaux électriques

LE TRANSPORT (Gèré par EDF)

Lignes haute et très haute tension (63 000 Volts à 400 000 Volts)

Ce sont les lignes qui relient le point de production de Génissiat à de gros transformateurs qui ramènent la haute tension en moyenne tension (20 000 Volts). Deux lignes traversent la commune en direction de Thoirette et vont à Viel Moulin en région parisienne pour une part et en direction de Géovreissiat et de Bourg d'autre part. Ces lignes très haute tension peuvent difficilement être enterrées.



Le passage des deux lignes THT génère un revenu annuel d'environ 57 000 € pour la commune

Lignes moyenne tension (20 000 Volts)

En provenance d'un gros transformateur comme celui de Bellignat vers les terrains de sport, les lignes moyenne tension viennent alimenter les transformateurs que l'on retrouve dans les quartiers (gros cube béton). Ces transformateurs de quartier ramènent la tension à 230 Volts et 400 Volts. A Martignat, ces lignes sont en grande partie souterraines et seront progressivement enterrées dans l'agglomération au fur et à mesure des opportunités.



Poste moyenne tension de Bellignat

L'ALIMENTATION (Les collectivités sont propriétaires des ouvrages électriques et EDF fournit l'électricité).

Lignes basse tension

Depuis les transformateurs de quartier, les lignes basse tension alimentent les particuliers. A Martignat, elles sont de plus en plus souvent enterrées ou courent le long des façades contiguës. Enterrer des lignes améliore l'esthétique mais également la qualité d'alimentation. En cas de problème d'alimentation ou de panne, contactez EDF au n° suivant **08 10 33 30 01**.

L'Eclairage public

C'est un réseau parallèle au réseau basse tension qui n'alimente que les points lumineux publics. Il est piloté automatiquement par des sondes à partir des transformateurs de quartiers. Il n'entre pas dans la concession de distribution d'électricité et est exploité par la commune. Celle-ci a choisi d'uniformiser le style des supports lumineux. En cas de panne, contactez la mairie au **04 74 81 12 94**.

Alimentations spécifiques

Les entreprises peuvent être alimentées de 2 manières :

- soit directement depuis un poste moyenne tension, dans ce cas l'entreprise possède son propre transformateur (ce qu'EDF appelle alimentation au tarif vert)
- soit en basse tension, par une ligne spécifique issue du poste du quartier (ce qu'EDF appelle alimentation au tarif jaune)

Les réseaux de télécommunications

La commune est traversée par deux câbles longue distance : l'un coté Groissiat et l'autre le long de la route départementale 984 D. Les abonnés sont raccordés sur le central téléphonique route de Groissiat par des câbles de plus en plus enterrés avec les réseaux électriques. Ces réseaux sont la propriété de France Télécom qui en assure la maintenance.



Central téléphonique, route de Groissiat

INTERNET HAUT DEBIT

En réponse aux demandes de plus en plus pressantes, France Télécom a annoncé l'adaptation du central téléphonique en novembre 2004 pour permettre des communications internet à haut débit.

Artistes de Groissiat et de Martignat

Les mairies de Groissiat et de Martignat organisent le 4 décembre 2004 une journée des Arts. Vous avez des dons que vous exploitez : peinture, sculpture, compositions florales, patchwork, broderie, dessin, pâte à sel, etc... Vous souhaitez vous faire connaître ou vendre vos oeuvres, faites nous le savoir afin d'organiser ensemble une journée de découverte de nos artistes communaux.

Merci de prendre contact avec la mairie de Groissiat au 04 74 77 13 08